

3. que le commissaire soit autorisé à exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 11 de la loi sur les enquêtes;

4. que le commissaire soit autorisé à siéger aux endroits et aux heures qu'il déterminera à l'occasion;

5. que le commissaire soit autorisé à retenir les services des avocats, du personnel et des conseillers techniques dont il peut avoir besoin au taux de rémunération et de dédommagement que le Conseil du Trésor autorisera;

6. que le commissaire fasse rapport au gouverneur en conseil avec toute diligence raisonnable.

• (4.20 p.m.)

Monsieur le président, j'aimerais demander le consentement unanime du comité pour déposer au compte rendu le document dont je viens de donner lecture.

M. le président: A l'ordre. Je crois qu'il vaudrait mieux demander le consentement unanime de la Chambre pendant que M. l'Orateur occupe le fauteuil.

L'hon. M. Fulton: Je crois respectueusement, monsieur le président, que nous devrions avoir en main le document le plus tôt possible afin de pouvoir nous y reporter au cours de la suite du débat. Je reconnais avec vous, monsieur le président, que c'est la ligne de conduite à adopter de déposer le document à la Chambre. Je proposerais donc que M. l'Orateur soit prié de reprendre le fauteuil immédiatement afin d'autoriser le dépôt du document.

M. Lewis: Monsieur le président, j'appuie la demande de l'honorable représentant. Nous aimerions, nous aussi, voir ce mandat le plus tôt possible.

L'hon. M. Fulton: On aurait épargné du temps, monsieur le président, en déposant le document plus tôt cet après-midi.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le décret du conseil qui vient d'être consigné au compte rendu du comité.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre autorise-t-elle le premier ministre à déposer le document précité?

Des voix: D'accord.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

[Le très hon. M. Pearson.]

LA JUSTICE

Services juridiques et autres—

1. Administration, y compris le Bureau du surintendant des faillites, subventions et contributions selon le détail des affectations, gratifications aux veuves et autres personnes que le Conseil du Trésor approuverait et à la charge des juges décédés en fonctions, et autorisation de faire des avances recouvrables pour l'administration de la justice au nom des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon, \$2,504,300.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Crédit n° 1, ministère de la Justice.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur le président, j'aurais bien voulu éviter ce léger retard au comité, mais j'ai reçu le décret du conseil il y a peu de temps et, y ayant relevé une légère erreur typographique, j'ai dû le renvoyer pour le faire retranscrire. Je voulais m'assurer de lire le texte retranscrit avant de le déposer; sans cela, je l'aurais évidemment déposé à l'appel des motions.

J'estime que le décret du conseil précise très clairement le mandat pour l'enquête en cause. Il est limité, en ce sens que l'enquête doit s'en tenir à l'aspect des relations entre employé et employeur. Je suis moi-même fermement convaincu que l'enquête devrait s'en tenir là. Nous pensons depuis le début qu'une commission royale d'enquête ou enquête judiciaire ordinaire, même à huis clos, à laquelle serait discuté l'aspect de la sécurité de cette affaire, en présence d'un certain nombre de personnes, pourrait être préjudiciable aux services de sécurité de l'État.

Monsieur le président, le ministre de la Justice, qui s'est montré scrupuleusement juste, honnête et correct dans cette affaire afin de protéger... (Applaudissements)... les droits de l'intéressé et de sauvegarder la sécurité de l'État, a cru que cette dernière même exigeait les restrictions établies. Mes propres sentiments sont très fermes à cet égard. Toutefois, j'estime que les attributions sont assez vastes pour que le commissaire puisse étudier équitablement la demande de M. Spencer. De fait, M. Spencer s'est lui-même offert le luxe d'une enquête en acceptant de participer à ce que je crois pouvoir appeler une émission télévisée fort intéressante...

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement a-t-il été consulté à ce sujet?